

Guide d'orientation dans le cadre du programme d'éducation à la petite enfance

juin 2021



UNIVERSITY OF ALBERTA
CAMPUS SAINT-JEAN
Centre collégial de l'Alberta



Table des matières

Table des matières

Mise en contexte et remerciements

Le programme d'éducation à la petite enfance

- En ligne
- En présentiel
- Temps plein
- Temps partiel

Procédures pour obtenir les reconnaissances d'éducateur à la petite enfance

- Pour le niveau 1
- Pour le niveau 2
- Pour le niveau 3

Stages

- Exigences générales pour participer aux stages
- Durée des stages
- Absences
- Cours exigés avant de pouvoir aller en stage
- Vérification du casier judiciaire
- Certificat en soins de santé
- Réussite d'un stage
- Refus d'un placement
- Report de stage
- Prolongation de stage
- Stages en milieux éloignés
- Stages hors province

Responsabilités et attentes

Enseignants du CCA

Stagiaires

- Avant le stage
- Pendant le stage
- Après le stage

Enseignants-superviseurs

- Avant le stage
- Pendant le stage
- Après le stage

Administration du CCA

- Avant le stage
- Pendant le stage
- Après le stage

Éducateurs-superviseurs

- Avant le stage
- Pendant le stage
- Après le stage

Partenaires

- Avant le stage
- Pendant le stage

Après le stage

Code de déontologie

Plan d'intervention

- Communication de souci
- Avis d'inquiétude
- Rencontre avec l'administration du CCA
- Résolution de l'inquiétude

La profession dans le domaine de l'éducation à la petite enfance

La préparation à l'emploi

Ressources

- Lexique
- Bibliographie

Mise en contexte et remerciements

Ce guide vise à partager l'information nécessaire au bon déroulement du programme, incluant les stages, ainsi qu'à la réussite des étudiants. Il est attendu que les apprenants, les enseignants, l'administration du CCA et les éducateurs-superviseurs prennent connaissance de ce document et qu'ils comprennent leur rôle et responsabilités respectives.

Tout commentaire, question ou suggestion au sujet de ce guide seront pris en compte lors des prochaines révisions. Tout commentaire peut être envoyé à ccacommunications@ualberta.ca. Le CCA n'est pas responsable des liens Web externes.

Nous sommes toujours à la recherche de témoignages par rapport à votre expérience (en tant que stagiaire ou éducateur-superviseur) afin de promouvoir ce programme, prière de nous faire parvenir vos témoignages écrits ou vidéo à ccacommunications@ualberta.ca.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ne sont pas sexospécifiques. Le CCA au sein du Campus Saint-Jean, s'efforce de rencontrer les besoins par rapport à l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le Centre collégial de l'Alberta (CCA) du Campus Saint-Jean (CSJ) exprime sa gratitude aux partenaires du programme, ainsi qu'envers les éducateurs-superviseurs de stages pour leur préparation, orientation et bon accueil des stagiaires. C'est la qualité de l'éducation à la petite enfance en langue française en Alberta qui est enrichie par leur dévouement et intérêt pour la profession et le succès des stagiaires.



Le programme d'éducation à la petite enfance

Les programmes d'éducation à petite enfance (EPE) du CCA sont basés sur la mise en application des plus récentes découvertes du développement de l'enfant. Notre cadre pédagogique met l'accent sur les pratiques relationnelles permettant la mise en valeur de l'image de l'enfant: un apprenant puissant et un citoyen et ce, au travers d'un environnement adapté. Les programmes sont adaptés spécifiquement au contexte minoritaire francophone : au développement langagier chez l'enfant dans un contexte multiculturel francophone. Les enseignants sauront également vous faire bénéficier de leurs multiples années d'expérience dans des services de garde francophones ou dans un centre de la petite enfance en milieu minoritaire. Le Centre collégial de l'Alberta offre deux types de programmes, soit le certificat et les diplômes (voir les sections 3 à 5 pour de plus amples détails).

En ligne

L'option d'enseignement en ligne utilise les outils de formation à la fine pointe de la technologie de l'Université de l'Alberta en proposant des classes virtuelles en temps réel. La plateforme d'apprentissage en ligne eClass permet aux étudiants d'apprendre et de collaborer de façon pratique et efficace. Les stages devront être complétés en personne ; il est possible de trouver un placement de stage dans un centre d'éducation à la petite enfance en Alberta ou dans une autre province de l'Ouest selon la domiciliation du stagiaire.

En présentiel

Les cours peuvent également être suivis en personne au Campus Saint-Jean, un environnement francophone immersif.

Temps plein

Les cours des programmes d'éducation à la petite enfance peuvent être suivis à temps plein et complétés dans la durée minimum de 1 an, pour le certificat, et 2 ans, pour le diplôme. Ceci équivaut normalement à cinq (5) cours, plus un stage, dans chacun des semestres d'automne et d'hiver.

Temps partiel

Le programme peut être suivi à temps partiel permettant de réduire la charge de cours, tout en rallongeant la durée du programme. Tous les cours doivent être complétés dans les 3 années suivant l'entrée dans le programme.

Procédures pour obtenir les reconnaissances d'éducateur à la petite enfance

Pour le niveau 1

Le premier cours du programme (EPE 102- le professionnalisme dans le milieu de la petite enfance) est condensé dans l'objectif de permettre aux étudiants d'obtenir la certification d'assistant au développement de l'enfant (niveau 1) auprès du gouvernement de l'Alberta.

Cette certification suit la réussite de ce premier cours du programme et permet aux étudiants de travailler pendant leur formation. L'horaire des étudiants en ÉPE est conçu pour permettre aux étudiants de travailler dans un service de garde (avant/après école).

Les étudiants doivent obtenir le niveau ALS 125 pour détenir le certificat. Les candidats qui déposent une demande d'admission au Centre collégial de l'Alberta ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise (critère 2) avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme ou un certificat de l'Université de l'Alberta.

Un étudiant qui n'a pas cette compétence lors de son admission doit suivre des cours d'anglais langue seconde (ALS).

Pour obtenir l'accréditation, l'étudiant doit remplir le formulaire d'application auprès du gouvernement de l'Alberta. Dans leurs démarches les étudiants doivent s'assurer de demander que le relevé de note soit envoyé directement au gouvernement. C'est la responsabilité des étudiants de remplir ces formulaires d'accréditation et de les faire parvenir au gouvernement.

Pour le niveau 2

Compléter les dix cours théoriques et les deux stages en EPE de niveau 100 et 2 cours du niveau 200 au CCA. Se référer au calendrier pour la description des cours.

- EPE 100 - Le jeu
- EPE 101 - La communication, l'observation et les interventions
- EPE 102 - Le professionnalisme dans le milieu de la petite enfance
- EPE 110 - Curriculum I
- EPE 111 - Curriculum II (préalable EPE 110 et EPE 120)
- EPE 120 - Le développement de l'enfant I
- EPE 121 - Le développement de l'enfant II (préalable EPE 120)
- EPE 130 - La santé, la sécurité et la nutrition
- EPE 202 - Les relations interpersonnelles (préalable EPE 101)
- EPE 241 - L'enfant, la famille et la communauté (préalable EPE 101)
- EPE 150 - Stage I
- EPE 151 - Stage II
- **obtenir le niveau ALS 125 pour détenir le certificat.** Les candidats qui déposent une demande d'admission au Centre collégial de l'Alberta ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise (critère 2) avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme ou un certificat de l'Université de l'Alberta. Un étudiant qui n'a pas cette compétence lors de son admission doit suivre des cours d'[anglais langue seconde](#) (ALS) ;
- pour obtenir l'accréditation, l'étudiant doit remplir le formulaire d'application auprès du gouvernement de l'Alberta. Dans leurs démarches les étudiants doivent s'assurer de demander que le relevé de note soit envoyé directement au gouvernement. C'est la responsabilité des étudiants de remplir ces formulaires d'accréditation et de les faire parvenir au gouvernement.

Pour le niveau 3

L'étudiant doit compléter tous les cours du certificat (les cours de niveau 100 ainsi que les stages I et II) puis avoir complété et réussi les cours du diplôme (les cours de niveau 200 ainsi que les stages III et IV).

- EPE 125 - Gestion des comportements
- EPE 126 - L'intégration des enfants avec des besoins particuliers (préalable EPE 101 et EPE 120)
- EPE 201 - Les relations organisationnelles (préalable EPE 101, EPE 120, EPE 121 and EPE 202)
- EPE 203 - Les fondements de l'éducation à la petite enfance (Préalable: EPE 100)
- EPE 212 - Curriculum émergent (Préalable: EPE 111)
- EPE 213 - Le développement langagier et la littératie (Préalables: EPE 121 et EPE 212)
- EPE 222 - Le développement de l'enfant III (Préalable: EPE 121)
- EPE 223 - Le développement sensoriel (Préalables: EPE 126, EPE 212 et EPE 222)
- EPE 226 - L'intégration des enfants avec des besoins particuliers II (Préalable: EPE 121, EPE 126 et EPE 212)
- EPE 242 - Travailler avec la famille (Préalable: EPE 125, EPE 126 et EPE 241)
- EPE 250 - Stage III
- EPE 251 - Stage IV
- **obtenir le niveau ALS 125 pour détenir le diplôme.**
Les candidats qui déposent une demande d'admission au Centre collégial de l'Alberta ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise (critère 2) avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme ou un certificat de l'Université de l'Alberta. Un étudiant qui n'a pas cette compétence lors de son admission doit suivre des cours d'[anglais langue seconde](#) (ALS) ;
- pour obtenir l'accréditation, l'étudiant doit remplir le formulaire d'application auprès du gouvernement de l'Alberta. Dans leurs démarches les étudiants doivent s'assurer de demander que le relevé de note soit envoyé directement au gouvernement. C'est la responsabilité des étudiants de remplir ces formulaires d'accréditation et de les faire parvenir au gouvernement.

Stages

Exigences générales pour participer aux stages

Le stage en milieu de travail est une partie intégrante du programme de formation en petite-enfance. L'expérience permet aux étudiants d'exercer en contexte réel les compétences acquises en salle de classe.

Avant de prendre part au premier stage, certaines exigences imposées par la province et des employeurs doivent être respectées. La liste de ces exigences supplémentaires se trouve sur les pages "Détails du programme".

Entre autre l'étudiant développera :

- Stage I (EPE 150): ses compétences d'observation des temps forts en service de garde tout en mettant en pratique les outils d'observation élaborés dans le cours EPE 102. Ce stage correspond à une première prise de contact avec le milieu professionnel et ses exigences.
- Stage II (EPE 151): des grilles d'observation et les appliquera. Il planifiera des activités en lien avec ses observations. Il observera l'environnement et proposera des modifications pour le rendre efficace. Enfin, l'étudiant observera les règles d'hygiène du service de garde et listera les outils de prévention des risques.
- Stage III (EPE 250): ses connaissances des normes de qualité de l'Alberta selon la nouvelle réglementation gérée par Children Service. L'étudiant devra élaborer des planifications en lien avec les critères de qualité en respectant les exigences provinciales.
- Stage IV (EPE 251): une collaboration étroite avec le/la responsable du service de garde. Il usera des stratégies pour mettre en place des pratiques de relations efficaces auprès des employés, des enfants et de leur famille et de la communauté. Il réalisera une documentation pédagogique et un plan d'intervention complet.

Au cours de son stage, l'étudiant :

- ne reçoit pas de rémunération de la part du lieu de stage où s'effectue le travail (à l'exception des étudiants qui travaillent déjà pour l'établissement) ;
- est couvert par la Commission des accidents du travail (Work Compensation Board ou WCB) de l'Alberta en cas de blessure ou d'accident survenant dans son milieu de stage;
- est tenu en tout temps au code de déontologie (section 11 de ce document) ainsi que les normes du milieu de travail (par exemple : code vestimentaire, protocoles de services aux enfants, réponses aux parents, etc.).

Durée des stages

En raison du nombre d'heures requises pour le stage, il est attendu que le stagiaire complète les heures de stages requises, déterminées par le ministère.

Chaque stage consiste au nombres suivants d'heures en milieu de travail :

- EPE 150: 100 h
- EPE 151: 320 h
- EPE 250: 130 h
- EPE 251: 320 h

Absences

Lors d'une absence, le stagiaire doit informer le milieu éducatif, son éducateur-superviseur et son enseignant-superviseur.

Un stagiaire n'a pas "droit" à un certain nombre d'absences et doit mettre tout effort possible à ne pas s'absenter du stage. Si le stagiaire doit s'absenter pour plus de deux jours de stage, l'absence doit être communiquée au bureau administratif du CCA. Une absence prolongée risque de nécessiter une prolongation ou un retrait du stage. La décision finale sera prise par l'administration du CCA en consultation avec l'éducateur - superviseur et l'enseignant-superviseur.

Absence reliée à la COVID-19 : Une absence prolongée à cause de la COVID-19 pourrait résulter en un retrait du stage. Selon les règlements d'Alberta Health :

- a. le contact direct avec une personne ayant la COVID oblige 14 jours d'isolement (obligation légale)
- b. un test négatif mais avec le contact direct avec une personne ayant la COVID oblige 14 jours d'isolement
- c. la manifestation des symptômes de COVID oblige un retour à la maison, un appel au 811 ou à son médecin de famille pour voir à la nécessité de faire un test, puis 10 jours d'isolement (obligation légale)

d) un test positif oblige 10 jours d'isolement ou jusqu'à la guérison (la période la plus longue) Le stagiaire n'aura pas nécessairement le droit de retourner à son site de stage s'il n'y a pas un nombre suffisant de jours pour permettre une prolongation raisonnable ou si l'école refuse la demande de retour.

Un remboursement des frais du stage ne sera pas possible si l'absence prolongée a lieu après la date limite (le 9 avril 2021, cependant référez-vous au calendrier académique de l'université). Un remboursement de 50 % des frais du stage serait possible avec un retrait avant le 16 avril 2021. Les accommodations pour une absence reliée à la COVID-19 seront considérées cas par cas.

Cours exigés avant de pouvoir aller en stage

- afin de participer au stage I (EPE 150), il faut avoir complété le cours EPE 102.
- afin de participer au stage II (EPE 151), il faut avoir complété le stage I (EPE 150) ainsi qu'un minimum de

30* crédits de cours du programme EPE avec une moyenne générale d'au moins 2,0 (moyenne d'au moins C).

- afin de participer au stage III (EPE 250), il faut avoir réussi le stage II (EPE 151) ainsi qu'un minimum de 30* crédits de cours du programme EPE avec une moyenne générale d'au moins 2,0.
- afin de participer au stage IV (EPE 251), il faut avoir réussi le stage III (EPE 250) ainsi qu'un minimum de 60* crédits de cours du programme EPE avec une moyenne générale d'au moins 2,0.

Vérification du casier judiciaire

Avant de prendre part au stage, l'étudiant doit soumettre un rapport de [vérification judiciaire](#) et d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VAPV). L'existence d'un casier judiciaire pourrait empêcher la personne de pouvoir participer au stage et pourrait entraîner un délai ou le report du stage.

C'est la responsabilité de l'étudiant d'acquitter les frais du rapport de vérification judiciaire et de s'assurer qu'il est daté au **plus tôt**...

- Le 31 août, pour la session d'automne
- Le 30 avril, pour les sessions de printemps et été

Certificat en soins de santé

Un certificat valide en soins immédiats en réanimation (niveau B) est fortement recommandé par le Centre collégial de l'Alberta. Certains employeurs exigent ce certificat pour le stage, donc il est recommandé de l'avoir pour ne pas se limiter aux sites de placement de stage potentiels.

Réussite d'un stage

Pour réussir un stage il faut obtenir la note minimale de C qui équivaut à 63%.

Il est à noter que l'évaluation des progrès réalisés sera effectuée à partir de formulaires complétés par le stagiaire et son éducateur-superviseur en milieu de travail (éducateur-superviseur en milieu de stage). Des rencontres de suivi et d'évaluation auront aussi lieu avec la personne responsable de la supervision (enseignant-superviseur) du stage et les éducateurs-superviseurs en milieu de travail.

Les objectifs et les compétences à atteindre sont énumérés dans le syllabus de chaque stage qui se retrouve sur eClass.

Refus d'un placement

Un placement de stage est fait lorsqu'un organisme est prêt à accueillir un stagiaire dans son centre de garde. Un stage est un privilège et non un droit. Un stage est le produit d'une entente entre le Centre collégial de l'Alberta du Campus Saint-Jean et les milieux éducatifs. Tout refus est considéré comme un manque de professionnalisme et va à l'encontre de la vision et mission du CCA et reflète à sa réputation. Un refus d'un placement de stage de la part d'un stagiaire peut entraîner des conséquences majeures telles que :

- un retrait de stage
- un prolongement d'un programme (session supplémentaire)

Report de stage

Les stages ne peuvent être reportés que sous conditions exceptionnelles et avec un justificatif motivé (grossesse, avis de décès ou jugement de la cour). Toute demande doit être déposée à l'avance. Le CCA se réserve le droit de refuser tout report de stage.

Prolongation de stage

La prolongation d'un stage est possible uniquement pour les étudiants qui vivent une situation personnelle suffisamment exceptionnelle pour interrompre le bon fonctionnement de leur stage, tel le décès d'un proche, la maladie ou toutes circonstances jugées exceptionnelles par la direction du CCA. La prolongation n'est pas prévue pour allonger un stage lors duquel les attentes n'ont pas été atteintes dans le temps alloué. Si la prolongation est approuvée, le stagiaire devra compléter les heures de stages requises et devra reprendre les heures d'absences ou heures manquées en raison d'une absence justifiée pendant le stage à un moment déterminé conjointement par le stagiaire, le superviseur et l'enseignant-accompagnateur au maximum 5 jours ouvrables après la fin prévue du stage.

Stages en milieux éloignés

Puisque le CCA est le seul établissement de formation de l'Ouest offrant une formation en EPE en français, il se peut que l'on vous offre ou que vous fassiez la demande d'un placement à l'extérieur d'Edmonton.

Stages hors province

Pour obtenir un stage hors province :

- un étudiant doit avoir une moyenne académique d'au moins 3,0 dans leurs cours d'EPE ;
- le stagiaire doit remettre à l'administration du CCA une demande écrite au début du semestre ;
- si l'étudiant n'est pas satisfait de la réponse, l'étudiant peut faire appel à la directrice du CCA;
- l'administration du CCA fera son possible pour communiquer aux stagiaires les implications d'un stage hors province pour leur certification future à l'extérieur de l'Alberta.

Responsabilités et attentes

Enseignants du CCA

L'enseignant joue un rôle de guide en cohérence avec l'ensemble du cheminement professionnel du stagiaire.

Ses fonctions et responsabilités sont les suivantes:

- dispenser des cours à des étudiants du Centre collégial de l'Alberta dans des contextes tels que salle de classe et laboratoire, travail sur le terrain, cours au choix, conférences invitées, séminaires, diffusion à distance et par Internet ;
- décider du contenu du cours, de la conception du cours, de la méthodologie pédagogique et de la prestation des cours assignés ;
- déterminer les méthodologies d'évaluation des étudiants pour les cours assignés, surveiller les progrès des étudiants et fournir une rétroaction opportune concernant les exigences de la classe, du laboratoire, du travail sur le terrain et du stage ;
- assurer la disponibilité pour des consultations des étudiants à l'intérieur et à l'extérieur des cours, des laboratoires, des travaux sur le terrain ou des stages ;
- participer à des activités d'enseignement interprofessionnel et / ou coordonner des activités et des instructeurs dans des cours partagés ;
- contribuer au contenu des activités d'orientation des étudiants ;
- fournir une instruction, une supervision et / ou un mentorat aux étudiants impliqués dans l'engagement communautaire ;
- participer à l'enseignement post-secondaire en restant à jour et compétent dans le contenu du cours, la conception du cours et la performance de l'instructeur assignés dans la salle de classe ou dans le cadre du travail clinique / sur le terrain ;
- s'acquitter de tâches administratives liées à l'enseignement, telles que, mais non limitées à : inscrire les notes finales dans le système, fournir les copies d'examen à l'administration, etc. ;
- informer l'administration ainsi que les étudiants lors d'une absence à un cours, ou d'une rencontre ;
- assister aux orientations, au conseil académique, aux réunions liées au cours et aux autres activités liées à la mission d'enseignement ;
- partager le syllabus de cours à l'administration à la date butoir ;
- soumettre un rapport du semestre à la fin de celui-ci (ou à la fin de l'année scolaire s'il enseigne plus que quatre mois dans l'année) ;
- autres activités d'enseignement clairement définies, selon le cas, assignées et convenues au moment de la nomination ou lors de missions annuelles ultérieures ;
- autres responsabilités administratives si nécessaire.

Stagiaires

Avant le stage

- s'assurer d'avoir rencontré les exigences préparatoires au stage;
- soumettre un rapport de vérification judiciaire et d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
- s'acquitter de toutes ses redevances financières auprès de l'administration du Campus Saint-Jean avant de commencer leur stage;
- s'inscrire aux stages sur Bear Tracks avant la date limite ;
- prendre connaissance de l'emplacement du stage, de ses heures de travail, etc. ;
- entrer en contact avec l'éducateur-superviseur et revoir ses attentes particulières ;
- se familiariser avec le syllabus, les formulaires d'évaluation ;
- participer à la session d'orientation obligatoire.

Un étudiant ayant des besoins spéciaux doit indiquer à l'administration qu'il a donc besoin d'accommodement lors de son stage à l'obligation de dévoiler les besoins spéciaux dès le début du programme d'étude ou dès qu'un changement survient. Les besoins spéciaux peuvent inclure, mais ne sont pas limités aux besoins énumérés ici et doivent être évalué par Academic Success Centre :

- a. difficultés avec l'ouïe
- b. difficultés avec la mobilité
- c. maladie psychologique ou psychiatrique
- d. difficultés avec la vue
- e. difficultés d'apprentissage
- f. problèmes de santé chroniques
- g. maladies neurologiques
- h. grossesse

Pendant le stage

- suivre le protocole relié à la COVID-19: Lien au site de Alberta Health Services (à faire chaque matin avant de rentrer à l'école) ;
- se présenter au milieu éducatif à l'heure (arriver au moins 15 minutes avant le début de son horaire), chaque jour pour toute la journée scolaire (rester au moins 15 minutes après son chiffre pour finaliser ses tâches) ;
- éviter toute absence et tout retard ;
- avertir l'éducateur- superviseur de toute absence ou tout retard en communiquant par téléphone et ensuite avertir l'enseignant par courriel ;
- avertir le bureau administratif lors d'une 3e absence du stage ;
- contribuer pleinement et activement à la réussite de son stage en adoptant les attitudes et les comportements attendus privilégiés dans le programme ;
- s'engager à prendre les moyens appropriés pour atteindre les cibles de formation établies ;

- se présenter dans son milieu de stage aux dates convenues et respecter les le calendrier déterminé pour le stage ;
- être responsable de son moyen de transport pour se rendre sur le lieu de stage ;
- s'habiller de façon professionnelle et adéquate, en accord avec le code vestimentaire du milieu de travail. L'hygiène personnelle est aussi un élément important à tenir compte ;
- demeurer professionnel en tout temps et, par exemple, éteindre son téléphone cellulaire;
- si pour n'importe quelle raison, un stagiaire s'absente, le protocole suivant doit être respecté le stagiaire doit aviser, la veille ou avant le début de la journée le enseignant-superviseur ainsi que l'éducateur-superviseur (le milieu de garde);
- s'assurer que les rendez-vous personnels sont fixés en dehors des heures de classe pendant les stages ;
- si un stagiaire a des inquiétudes au sujet du bien des enfants, mais aussi de la manière qu'il est lui-même traité par l'éducateur-superviseur, il doit en faire part à son enseignant-superviseur dès que possible ;
- s'efforcer d'appliquer les conseils ou directives de l'éducateur-superviseur et/ou du enseignant-superviseur de stage ;
- se préparer aux rencontres avec son enseignant-superviseur afin de contribuer activement aux échanges et à la réflexion au sujet de la progression de ses apprentissages. Le stagiaire est également présent et il se prépare à toutes les rencontres de planification, de mise au point et d'évaluation ;
- être ouvert aux remarques et aux conseils que lui adresse l'éducateur-superviseur et/ou le enseignant-superviseur ;
- respecter les autres stagiaires et rester professionnel en tout temps ;
- se comporter de manière à aider ses collègues à se développer surtout lorsqu'il est appelé à travailler en équipe ;
- respecter ses collègues et les traiter avec professionnalisme sans atteindre à leur réputation ;
- le stagiaire qui se sent victime de certains comportements inacceptables de la part de ses collègues doit en informer l'enseignant-superviseur.
- préparer un cartable de stage (ou un dossier électronique) organisé et comprenant le suivant :
 - documentation : Copie du syllabus, information du milieu éducatif, liste des enfants à sa charge, horaire du milieu de garde, autres informations pertinentes (plan d'intervention avec l'école, plan d'appui etc.) ;
 - travaux de stage ;
 - journal de réflexion.
- être un modèle langagier en tout temps au milieu éducatif, y inclut avec son éducateur -superviseur ;
- participer aux réunions du personnel et aux activités de perfectionnement professionnel qui ont lieu dans le milieu éducatif pendant le stage ;
- assister, avec son éducateur -superviseur, aux rencontres des parents ;
- faire preuve de doigté et de tact lors du dialogue avec l'éducateur-superviseur ;
- communiquer ouvertement avec l'enseignant-superviseur du CCA de ses inquiétudes et sa difficulté à travailler avec l'éducateur-superviseur, s'il y a lieu ;
- développer une attitude de collaboration avec l'éducateur-superviseur et l'enseignant-superviseur afin de discuter ouvertement de son cheminement ;
- maintenir une attitude ouverte face aux rétroactions fournies par les intervenants ;
- s'auto-évaluer.

Après le stage

- rendre la réflexion personnelle au enseignant-superviseur à l'intérieur de trois jours ouvrables après le dernier jour sur les lieux de stage ;
- remercier de manière convenable l'enseignant du CCA, l'éducateur-superviseur et la coordonnatrice du centre ;

Enseignants-superviseurs

L'enseignant-superviseur est un professionnel du milieu qui guide et accompagne l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage.

Avant le stage

- s'assurer de connaître le lieu de placement ;
- d'entrer en communication avec l'éducateur-superviseur et d'effectuer une visite des lieux ;
- s'assurer de connaître la liste des stagiaires ainsi que leur lieu de placement.

Pendant le stage

- faire le lien entre le stagiaire et le milieu de stage, voir à l'organisation de son travail et favoriser son intégration et son adaptation. Il s'assure de la réalisation d'activités pertinentes par le stagiaire afin de développer les cibles de formation prévues dans le cadre du stage ;
- agir comme guide auprès du stagiaire. Il le rencontre régulièrement, lui donne de la rétroaction, des commentaires constructifs sur son action dans le milieu, lui pose des questions et répond à ses interrogations. Il offre un encadrement favorisant les apprentissages.
- effectuer une visite en lieu de stage ;
 - chaque deux ou trois semaines pour les stages intégrés;
 - chaque semaine pour les stages à temps plein.
 - coordonner l'évaluation des stagiaires et leur fournir une rétroaction adéquate en suivant les pratiques d'évaluation de stages ;
- communiquer à l'avance à l'éducateur-superviseur de stage ainsi qu'au stagiaire le calendrier des visites ;
- traiter de manière respectueuse les stagiaires ainsi que les éducateurs-superviseurs de stages ;

- garder confidentiels les informations ou commentaires émis lors des rencontres avec le stagiaire ;
- communiquer avec l'enseignant du cours du stage si des interrogations ou des difficultés sont vécues durant le stage.

Après le stage

- remplir les formulaires d'évaluation de stage et les soumettre à l'administration du CCA;
- entrer les résultats de stage dans Bear Tracks ;
- assurer un suivi avec l'administration du CCA qui coordonne le stage.

Administration du CCA

Avant le stage

- assurer l'établissement et le maintien de liens et de collaboration avec les enseignants, les étudiants et les éducateurs-superviseurs de stage ;
- planifier et organiser le placement des stages en milieu de garde ;
- s'assurer que le milieu de garde rencontre les normes établies par le gouvernement;
- fournir aux stagiaires les renseignements relatifs à l'accomplissement de leur stage;
- s'assurer que le stagiaire a rempli les exigences de participation au stage (voir la section 6 de ce document) ;
- lorsqu'un stagiaire dévoile un besoin spécial exigeant un accommodement, l'administration du CCA s'engage à suivre les procédures relatives aux obligations d'accommodement.
- fournir la liste des stagiaires et leur lieu de placement au enseignant-superviseur.

Pendant le stage

- fournir l'appui et l'information nécessaires aux superviseurs de stage;
- aider à résoudre des difficultés qui surviennent en cours de stage en communiquant à cca.admissions@ualberta.ca

Après le stage

- organiser les reprises de stages si nécessaire ;
- mettre à jour la documentation relative aux stages ;
- donner l'approbation finale aux notes de stage (Vice-doyen) dans un délai de cinq jours.

Éducateurs-superviseurs

Avant le stage

- comprendre le programme de stages en EPE au CCA ;
- accepter la prise de contact du stagiaire ;
- lire le guide de responsabilités du programme d'EPE.

Pendant le stage

- rencontrer le stagiaire en début de stage ;
- présenter le stagiaire au personnel ;
- présenter les mesures d'urgence, les procédures internes, les attentes envers les stagiaires, etc. ;
- traiter respectueusement les stagiaires ;
- fournir des conseils et apporter du soutien aux stagiaires ;
- participer aux rencontres avec le enseignant-superviseur pour informer du progrès et des succès du stagiaire, ainsi que des inquiétudes envers l'apprentissage du stagiaire ;
- fournir des occasions diversifiées d'apprentissage au stagiaire.
- fournir les occasions nécessaires, le temps et l'information, afin que le stagiaire soit conscient des règlements et de la routine de la classe ;
- partager les renseignements pertinents par rapport aux enfants ayant des besoins particuliers ;
- s'informer des attentes et des besoins du stagiaire ;
- demeurer disponible pour le stagiaire, l'aider à développer son propre style et à se faire confiance ;
- s'assurer que la communication avec le stagiaire soit toujours en français ;
- favoriser une relation avec son stagiaire en communiquant clairement ses attentes par rapport :
 - à la ponctualité et le code vestimentaire du milieu éducatif
 - à sa disponibilité pour la planification et la consultation ;
 - à la planification pédagogique et sa mise en œuvre
 - à la gestion de classe ;
 - aux réunions auxquelles le stagiaire doit assister.
- recevoir, commenter et approuver la planification écrite du stagiaire avant la mise en œuvre
- fournir de la rétroaction constructive orale et écrite, du soutien et des conseils au stagiaire tout au long de son cheminement; (si le stagiaire ne répond pas aux attentes, lui communiquer les lacunes) ;
- dialoguer avec le stagiaire par rapport à son cheminement chaque jour ;
- aider le stagiaire à fixer des objectifs qui lui permettront de s'améliorer ;
- faire preuve de doigté et de tact lors du dialogue et des rétroactions fournies ;
- être ouvert aux initiatives pédagogiques du stagiaire ;
- encourager une réflexion du stagiaire par rapport à ses prises en charge.
- fournir de l'appui au stagiaire dans la planification, et ses prises en charge;

- observer et analyser les habiletés d'éducateurs au stagiaire selon les objectifs du stage ;
- l'aider à se développer et à prendre confiance en son propre style ;
- encourager le stagiaire à participer, dans la mesure du possible, aux activités parascolaires et aux comités ;
- fournir au stagiaire l'occasion d'assister aux rencontres des parents si possible;
- en cas de difficulté,
 - communiquer ses soucis avec le stagiaire (à l'oral et à l'écrit) et s'il n'y a pas d'amélioration ;
 - informer l'enseignant du CCA des difficultés.

Après le stage

- remplir et rendre les formulaires d'évaluation formative et sommative à l'enseignant du CCA. Veuillez noter que les documents d'évaluation doivent être dactylographiés.
- lire l'autoévaluation du stagiaire avant l'évaluation collaborative

Partenaires

Avant le stage

- comprendre le programme de stages en EPE au CCA ;
- accepter la prise de contact du stagiaire ;
- lire le guide de responsabilités du programme d'EPE ;
- fournir des lieux de stage répondant aux besoins d'apprentissage des étudiants ;
- être en contact avec l'enseignant-superviseur dans l'organisation des stages ;
- transmettre les documents administratifs (consentements parentaux, entente de stage...) au CCA.

Pendant le stage

- s'assurer du bon accueil des stagiaires et de leur bien-être tout au long de la période de stage ;
- communiquer avec l'enseignant-superviseur de toute difficulté rencontrée, rapportée ou observée.

Après le stage

- partager toute idée d'amélioration de l'organisation du stage.

Code de déontologie

L'Alberta n'ayant pas un code de déontologie propre à la province sous l'*Association of Early Childhood Educators of Alberta*, nous utilisons, tout droit réservé, une version adaptée de celui de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance.

Les principes du Code :

- les intervenants en milieu éducatif accordent de la valeur à la santé et au bien être de tous les enfants.
- les intervenants en milieu éducatif aident les enfants à donner leur plein rendement dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.
- les intervenants en milieu éducatif sont attentifs à tous les enfants dans tous les aspects de leur travail.
- les intervenants en milieu éducatif travaillent en collaboration avec les parents, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et qu'elles les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les aidant à exercer leurs responsabilités.
- les intervenants en milieu éducatif travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien être des enfants et de leur famille (parents ou tuteurs légaux).
- les intervenants en milieu éducatif travaillent d'une façon qui rehausse la dignité humaine en créant des relations fondées sur la confiance, le souci d'autrui et la coopération, et marquées par le respect de la valeur et de la spécificité de chaque personne.
- les intervenants en milieu éducatif cherchent, de façon continue, à perfectionner leurs connaissances et aptitudes et à approfondir leur connaissance de soi afin d'assurer leur compétence sur le plan professionnel.
- les intervenants en milieu éducatif font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.
- les intervenants en milieu éducatif accordent de la valeur à la santé, la sécurité et au bien-être de tous les enfants.

Les intervenants ont la responsabilité des enfants qui sont confiés à leur garde. Ils créent des milieux de vie qui sont sains et sécurisants pour les enfants et qui contribuent à leur (bon développement). Ils conçoivent des programmes qui offrent aux enfants des dispositions pour apprendre favorisant le développement sur le plan physique, social, émotif, moral, spirituel, cognitif et de la pensée réflexive formant ainsi un apprenant puissant. ainsi qui donnent l'élan à leur créativité. Dans un environnement, reflétant l'image de l'enfant, l'apprentissage par le jeu est mis en lumière favorisant ainsi son plein potentiel.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- accorde de la valeur à la santé, sécurité et au bien être de chaque enfant;
- crée et maintient des milieux de vie sains et sécuritaires pour les enfants;
- encourage toutes les facettes du développement de l'enfant dans le contexte de ses besoins, et de ceux de sa famille et de sa collectivité;
- rehausse envers chaque enfant le sentiment de sa propre compétence, son autonomie et son estime de soi;
- valorise l'enfant dans ses actions, ses réflexions et ses apprentissages.
- revendique, au nom de tous les enfants, l'élaboration de politiques gouvernementales, de programmes et de services qui ont pour effet d'accroître leur santé, sécurité et leur bien être;
- intervient promptement dans les situations où le bien être de l'enfant est menacé.

Les intervenants en milieu éducatif aident les enfants à développer leur plein potentiel dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.

Les intervenants maîtrisent les étapes du développement de l'enfant et connaissent les influences de la culture sur ces derniers. En tenant compte de la perspective socio-culturelle de sa clientèle, ils créent, avec et pour les enfants, des environnements et planifient des programmes qui sont adaptés à leurs besoins. Ils modélisent des stratégies d'intervention démocratiques tenant compte du développement et des besoins de l'enfant.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- tient compte des différences culturelles dans la façon d'accompagner d'éduquer les enfants lorsqu'il observe et analyse leur niveau de développement;
- sait pertinemment que le stade de développement physique, social, émotif, moral, cognitif et langagier de chaque enfant est unique ;
- détermine où se situe chaque enfant dans les diverses étapes de son développement et se sert de cette connaissance pour créer des programmes qui font place aux différences et aux préférences individuelles;
- utilise des méthodes et du matériel pédagogique adaptés aux stades de développement de sa clientèle.

Les intervenants en milieu éducatif sont attentifs aux besoins de tous les enfants dans chaque domaine de leur travail.

Être attentif à l'enfant implique amour et labeur. C'est la qualité qui est au cœur même de l'éducation de la petite enfance, et elle transparaît dans chacune des formes d'interaction de l'intervenant avec les enfants, que celle-

ci se situe sur le plan mental, émotif ou physique. Ce souci de l'intervenant et cette attention qu'il porte à tous les enfants leur sont sans cesse communiqués.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- réagit adéquatement à toutes les formes d'expression du besoin de l'enfant;
- fait vivre aux enfants des expériences qui alimentent leur confiance en eux;
- transmet de la chaleur et une affection non équivoque aux enfants et les traite avec considération et respect, tant verbalement, non-verbal que dans ses gestes;
- manifeste un véritable intérêt pour les activités, les idées, les opinions et les préoccupations des enfants;
- accompagne les enfants dans leur compréhension du monde qui les entoure à travers des sorties extérieures et leur offre en modèle des façons acceptables d'exprimer leurs émotions.

Les intervenants travaillent en collaboration avec les parents ou tuteurs légaux, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et qu'ils les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les accompagnant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les intervenants partagent l'intérêt des parents ou tuteurs légaux, pour leurs enfants tout en reconnaissant le fait que c'est à eux que revient la responsabilité primordiale de l'éducation et de la prise de décision en ce qui concerne leurs petits. Les intervenants secondent les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et complètent leur tâche. La relation positive, respectueuse et harmonieuse qu'ils entretiennent avec les parents favorise le bien être des enfants.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- développe et crée une pratique de relation remplie d'égards envers les parents ou tuteurs légaux, des enfants dont il a la garde;
- respecte le droit des parents ou tuteurs légaux, de transmettre leurs valeurs, croyances et patrimoine culturel à leurs enfants;
- renforce chez les parents, ou tuteurs légaux, les connaissances, les compétences et les ressources susceptibles d'accroître leur capacité éducatives comme étant les premiers éducateurs de leur enfants ;
- fournit aux parents ou tuteurs légaux, des occasions de prendre une part active à tous les aspects de la planification et de la prise de décision au sujet des activités de leurs enfants et les encourage à le faire;
- s'appuie sur la compétence et les ressources des parents avec qui il entretient une relation de confiance et de partenariat.

Les intervenants travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien être des enfants et de leur famille ou tuteurs légaux.

Les intervenants savent combien un milieu familial protecteur est important pour les enfants. Ils travaillent en collaboration avec d'autres professionnels des services d'aide afin de procurer un réseau de soutien aux parents.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- épaulé et encourage les familles en créant des programmes qui répondent à leurs besoins ;
- conseille les familles de comment obtenir les services spécialisés d'autres professionnels en cas de besoin ;
- revendique l'établissement de politiques gouvernementales et de services communautaires utiles aux familles.

Les intervenants accueillent et chérissent les enfants inconditionnellement. Ils respectent la dignité des enfants, des parents ou tuteurs légaux, des collègues et des autres personnes avec lesquelles ils sont en interaction. Ils font preuve de respect pour la diversité en rendant hommage à l'individualité et en appréciant la manifestation de caractéristiques personnelles comme l'expression d'idées et de points de vue différents.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- donne l'exemple du respect en valorisant et en mettant en pratique une grande ouverture d'esprit dans ses relations;
- renforce et met en valeur sa propre dignité et celle d'autrui en s'engageant dans des relations mutuellement enrichissantes;
- planifie des programmes qui témoignent du respect envers la diversité eu égard à la capacité, la culture, le sexe, la situation socio-économique, l'orientation sexuelle et la composition de la famille;
- offre à tous les enfants l'occasion de participer à des activités qui conviennent à leur âge.

L'exercice de la profession est fondé sur un corpus de plus en plus vaste d'ouvrages et de constats de recherche. L'apprentissage à même l'expérience ainsi que le travail d'introspection préparent les intervenants en milieu éducatif à mieux remplir leurs obligations.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- reconnaît la nécessité de l'apprentissage continue ;
- se tient à l'affût des occasions de se perfectionner sur le plan professionnel;
- incorpore dans sa pratique les connaissances les plus à jour dans le domaine de l'éducation et des soins à dispenser aux jeunes enfants et dans des disciplines connexes;
- évalue ses points forts et ses limites sur le plan personnel et professionnel et entreprend de s'améliorer;
- élabore son propre modèle de réflexion sur la pratique et justifie sa manière d'agir en fonction de ce modèle;
- partage ses connaissances à l'appui de l'enrichissement du domaine.

Les intervenants en milieu éducatif font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.

Les intervenants en milieu éducatif sont des personnes sincères et dignes de confiance. Ils font preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit et tentent d'être justes et objectifs. Ils traitent de manière confidentielle les renseignements qu'ils possèdent au sujet des enfants, des familles et de leurs collègues de travail. Ils font part des renseignements qu'ils détiennent à leurs collègues et aux autres intervenantes et intervenants lorsque c'est nécessaire pour donner aux enfants le soutien et les soins dont ils ont besoin ou lorsque la loi l'exige. Ils savent reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêt, et agissent conformément aux principes de ce code de déontologie.

Dans l'application de ce principe, l'intervenant :

- communique avec les enfants, les parents ou tuteurs légaux, ses collègues et les autres professionnels d'une manière honnête et directe;
- exerce consciencieusement ses responsabilités et ses fonctions professionnelles;
- détermine ses propres valeurs et croyances et cherche à être objectif;
- traite de façon confidentielle les renseignements qu'il obtient au sujet des enfants, des familles et de ses collègues sauf si son silence met les enfants en péril;
- sait reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêt et agit conformément aux principes énoncés dans ce code lorsqu'il y a, ou qu'il s'établit, une dualité dans sa relation avec ses collègues ou une famille.

Plan d'intervention

Une bonne communication est un élément essentiel pour assurer la réussite d'un stage. Le stagiaire et l'éducateur-superviseur ont donc la responsabilité d'établir une bonne communication et de créer ainsi un climat de confiance et une atmosphère favorable à l'apprentissage. Cette communication est un outil indispensable dans le cheminement du stagiaire qui est en situation d'apprentissage. Toute rétroaction, que ce soit à l'orale ou à l'écrit, doit être prise en considération par le stagiaire et intégrée à son cheminement.

Communication de souci

Si l'enseignant du CCA constate que le stagiaire éprouve des difficultés, il doit avoir une discussion avec lui. L'enseignant du CCA doit écrire un résumé qui reprend les points clés de la discussion qu'il a eue avec le stagiaire. Le résumé doit être partagé avec le stagiaire et l'éducateur-superviseur. Le stagiaire doit faire son possible pour s'améliorer.

Avis d'inquiétude

Si l'enseignant du CCA estime qu'il y a une possibilité que le stagiaire ne réussisse pas son stage, il doit remplir le formulaire Avis d'inquiétude en collaboration avec l'éducateur-superviseur et les deux doivent le signer. L'enseignant du CCA doit envoyer une copie au bureau de l'administration du CCA. L'avis se fait normalement avant la date limite de retrait du stage, mais il peut cependant être élaboré à n'importe quel moment du stage, au besoin. Le stagiaire doit accuser réception de l'avis en apposant sa signature. L'enseignant doit lui remettre la copie signée.

Rencontre avec l'administration du CCA

Dès la réception de l'avis d'inquiétude, l'étudiant a la responsabilité d'envoyer un courrier à l'administration du CCA pour organiser une rencontre. L'objectif de la rencontre sera d'élaborer un plan d'action et d'offrir des appuis supplémentaires.

Résolution de l'inquiétude

Le formulaire Avis d'inquiétude sera placé dans le dossier de l'étudiant. Si, par la suite, l'étudiant complète son stage avec succès, le formulaire d'avis sera retiré du dossier de l'étudiant.

La profession dans le domaine de l'éducation à la petite enfance

Le domaine de l'éducation à la petite enfance comprend plusieurs domaines dont:

- Éducateur en petite enfance
- Assistant en éducation
- Éducateur spécialisé
- Coordonnateur de service de garde/directeur général de service de garde
- Agent de conformité
- Agent de licence
- Agent de soutien pédagogique

Les programmes d'éducation à la petite enfance offrent des certifications du gouvernement de l'Alberta.

Pour plus d'informations sur les carrières dans le domaine de la petite enfance, incluant les informations salariales et les prérequis pour l'obtention des certifications, visitez le site Web de ALIS Alberta occupational info Early Childhood Educator.

La préparation à l'emploi

Dans le cours EPE 102 le professionnalisme en milieu éducatif, l'étudiant est sensibilisé au milieu professionnel grâce aux activités suivantes:

- préparation d'un CV
- préparation d'une lettre de motivation
- entraînement à un entretien d'embauche
- participer aux foires d'emploi organisés par la communauté

Certains employeurs peuvent faire des demandes auprès du gouvernement pour des fonds d'études de leurs employés

Les enseignants du programme en petite enfance peuvent rédiger des lettres de référence à la demande des étudiants et si leur implication au sein des cours est réelle et soutenue.

Les enseignants accompagnent également l'étudiant en situation de recherche d'emploi, à travers des conseils, partages d'expériences et mise en relation avec le réseau professionnel.

Ressources

Lexique

Apprenant: Ce terme désigne l'enfant vu comme étant un être fort, capable et débrouillard- un apprenant puissant et un citoyen.

Cours / stage en présentiel : cours ou stage réalisés en classe.

Cours/stage synchrone : cours et les activités réalisées à distance mais en temps réel.

Cours asynchrone : Cours et activités à distance réalisées de façon autonome par les élèves.

Cours hybride : Cours réalisés en présentiel et à distance.

Éducateur-superviseur : le travailleur en milieu de garde, employé par un opérateur indépendant.

Enseignant : l'instructeur des cours théoriques du programme.

Enseignant-superviseur : professionnel employé par le CCA responsable de l'évaluation académique en milieu de stage.

Intervenant(e) : travailleurs et travailleuses de l'éducation à la petite enfance. Au CCA, les étudiants du programme aspirent à devenir des intervenants.

Milieu éducatif : service de garde préscolaire (0-5 ans) et parascolaire (5-12 ans).

Partenaire : organisme externe ayant contribué financièrement, logistiquement ou intellectuellement au programme.

Pratique de relation: désigne les relations dynamiques entre divers membres d'une communauté et s'amorce lorsque l'intervenant apprend aux côtés des enfants et de sa famille.

Bibliographie

"Alberta Family Child Care Association |." Alberta Family Child Care Association, afcca.ca/.

Alberta Health Service: https://www.alberta.ca/covid-19-testing-in-alberta.aspx?utm_source=google&utm_medium=sem&utm_campaign=Covid19&utm_term=testing&utm_content=GoA-v5&gclid=CjwKCAiAu8SABhAxEiwAsodSZCq2FdBDWqoyGvbvxY43Gi4UX5AdLXYQzFp_Akv5w8Te3cqtZls9xoCG10QAvD_BwE

Application for excused absence from term work, University of Alberta, 8 février 2021,

<https://www.ualberta.ca/pharmacy/media-library/programs/documents/current-students/application-for-excused-absence-from-term-work.pdf>

Association of Early Childhood Educators of Alberta, aecea.ca/.

Certification Guide for Early Childhood Educators, 1er février 2021

<https://open.alberta.ca/dataset/ed0e3162-0431-441d-a16c-61090c65adb0/resource/8b205060-1c74-423e-8d67-31a9543058ec/download/cs-certification-guide-for-early-childhood-educators.pdf>

"Child Care Staff Certification." Alberta.ca, www.alberta.ca/child-care-staff-certification.aspx.

"Early Childhood Educator: Occupations in Alberta - Alis." Government of Alberta, 19 Aug. 2020, alis.alberta.ca/occinfo/occupations-in-alberta/occupation-profiles/early-childhood-educator/.

"Éducation à La Petite Enfance (ÉPE): Campus Saint-Jean." University of Alberta, www.ualberta.ca/fr/campus-saint-jean/programmes/programmes-collegiaux/programmes/education-petite-enfance/index.html.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, cccf-fcsge.ca/

"Fédération Des Parents Francophones De L'Alberta." FPFA, 12 Jan. 2021, fpfa.ab.ca/.

"Service De La Pratique." University of Alberta, www.ualberta.ca/fr/campus-saint-jean/services/service-de-la-pratique/index.html.

"Play Participation Possibilities." Flight, flightframework.ca/.